

200 ans
de savoir-faire
thermal

GRANDS THERMES

BAGNÈRES DE BIGORRE

DEPUIS 1823

Guide pratique de votre cure

- RHUMATOLOGIE (RH)
- AFFECTIONS PSYCHOSOMATIQUES (PSY)
- VOIES RESPIRATOIRES (VR)

Possibilité de double orientation

DE MARS À
NOVEMBRE

Ma réservation en 4 étapes

1 PRESCRIPTION ET PRISE EN CHARGE

Une cure thermale est un acte médical et doit obligatoirement être prescrite par votre médecin référent (généraliste ou spécialiste). La cure thermale comprend 18 jours de soins effectifs (pas de soins le dimanche).

Votre médecin prescripteur remplit un questionnaire de prise en charge fourni par les caisses primaires. Il précise la (ou les) orientation(s) thérapeutique(s) pour laquelle (lesquelles) la cure est prescrite, ainsi que le choix de la station : BAGNÈRES DE BIGORRE - GRANDS THERMES

Cet imprimé rempli doit être adressé à votre caisse d'affiliation (**pensez à en conserver une copie**). Vous recevrez, dans un délai d'un mois environ, votre accord de **prise en charge administrative**.

Important : la prise en charge administrative vous sera indispensable lors de votre arrivée. Si vous ne l'avez pas reçue avant votre départ en cure, contactez votre caisse d'affiliation (sinon vous serez obligé de faire l'avance des frais de cure).

- Votre cure thermale est prise en charge à 65% dans le cadre du régime obligatoire de la sécurité sociale (sauf régimes particuliers, Alsace Lorraine...).
- Le ticket modérateur, de 35%, est pris en charge par votre mutuelle selon la nature de votre contrat.
- Depuis la loi de financement de la sécurité sociale du 1/03/2014, un complément tarifaire (variable en fonction du forfait thermal prescrit), reste à la charge du patient. Vous pouvez consulter la grille tarifaire sur notre site thermes-bagneres.fr. Les bénéficiaires de la CMU et de l'ACS sont exonérés du complément tarifaire.

NB : sous conditions de ressources, une aide peut vous être attribuée pour vos frais d'hébergement et / ou de transport. Renseignez-vous auprès de votre caisse.

2 RÉSERVATION DES SOINS THERMAUX

Il est indispensable de réserver votre cure aux Grands Thermes le plus tôt possible (avant l'accord de votre caisse) pour bénéficier des meilleures disponibilités :

- Soit directement en ligne sur thermes-bagneres.fr
- Soit en remplissant votre **fiche de réservation** et en la retournant aux Grands Thermes accompagnée du versement d'arrhes ou d'un justificatif de CMU ou de prise en charge à 100%.
- **Nous n'enregistrons pas de réservation par téléphone.**

Vous recevrez une **confirmation de réservation** vous indiquant les dates et la tranche horaire retenue. Elle sera à présenter à votre arrivée en cure.

3 RENDEZ-VOUS CHEZ LE MÉDECIN THERMAL

Important : vous devez absolument voir le médecin thermal avant le début de vos premiers soins (la veille si possible). C'est lui qui vous délivre l'ordonnance thermale. Aussi, prenez rendez-vous dès la réservation de votre cure.

Les Grands Thermes disposent d'un cabinet médical situé à 350m qui est rattaché à l'établissement. Vous restez libre de consulter le médecin de votre choix qui vous prescrira le traitement et les soins adaptés à vos besoins (liste des médecins thermaux jointe ou sur thermes-bagneres.fr).

4 L'HÉBERGEMENT (SI NÉCESSAIRE)

Un catalogue des hébergements est disponible sur le site de l'Office de Tourisme (tourmaletpicdumidi.fr)

Vous pouvez également opter pour le confort avec le **Forfait RESI'THERM** : un simple appel au 05 62 95 86 00 pour réserver votre cure thermale aux Grands Thermes, votre 1er rendez-vous médical et **votre hébergement à la Résidence des Thermes**, face à l'établissement de soins.

A nous les démarches... à vous le Confort et les nombreux avantages que vous réserve cette formule inédite, dont **l'accès au spa Aquensis offert** (bassins, saunas, hammam, jacuzzis, salle de sport) ! **Un certificat médical de non contre-indication est exigé pour l'accès à la salle de sport.**



LISTE DES CHOSES À NE PAS OUBLIER

- La copie de votre demande de prise en charge.
- L'accord de prise en charge de cure reçue de votre caisse d'affiliation.
- La confirmation de réservation.
- Votre dossier médical, votre médecin thermal pourrait en avoir besoin.
- Vos accessoires de cure obligatoires pour les soins de balnéothérapie : maillot (short de bain interdit) et bonnet de bain, sandales antidérapantes exclusivement dédiées à la cure ; éventuellement appareil ORL individuel (à noter : en cas de besoin, tous ces accessoires sont vendus à l'accueil).

VOTRE DÉBUT DE CURE

1 Vous avez rendez-vous avec votre médecin thermal. N'oubliez pas votre dossier médical, votre prise en charge et un moyen de paiement (tous les médecins thermaux n'assurent pas le tiers payant).

2 Présentez-vous aux Grands Thermes (Grand Hall) où une hôtesse procèdera à votre inscription. Merci de présenter les documents suivants :

- Confirmation de réservation.
- Prise en charge (volet 2 et volet 1 si vous êtes suivi par un médecin du pôle médical des Grands Thermes).
- Ordonnance médicale délivrée par le médecin thermal.

Un planning de cure provisoire vous sera remis à présenter chaque jour au personnel de soins.

Un rdv sera fixé dans les quelques jours suivant votre début de cure pour récupérer votre planning définitif et pour régler la part mutuelle et le complément tarifaire.

3 Une **attestation de fin de cure** destinée à votre mutuelle vous sera délivrée le dernier jour de votre cure.

BON À SAVOIR

L'établissement est ouvert tous les jours du lundi au samedi, jours fériés compris.

Le linge de cure vous est fourni quotidiennement : 1 peignoir et 1 drap de bain (changement de serviette possible 1 fois). Prévoir un maillot de rechange pour votre confort.

ANNULATION DE VOTRE CURE

Si, pour des raisons de force majeure, vous êtes dans l'impossibilité d'effectuer votre cure, nous vous remercions de nous en informer par courrier ou par mail **en joignant la confirmation de réservation AVANT la date de début de cure**. Les arrhes vous seront ensuite remboursées.



Pour tout litige ne concernant pas un service de santé, le Médiateur du thermalisme peut être saisi sur le site www.mediateurduthermalisme.org ou par courrier : Monsieur Daniel BOULIN – Médiateur du thermalisme – 157 chemin de Garia – 64300 LAA MONDRANS.

GRANDS THERMES - 5 boulevard Rolland Castells - Place des Thermes - 65200 Bagnères de Bigorre
Tél. 05 62 95 00 23 - Email : info@thermes-bagneres.com - www.thermes-bagneres.fr

Nos services +

KIT D'ACCUEIL

Un kit de bienvenue vous est offert à votre arrivée, composé d'un sac de cure, d'un gobelet réutilisable, d'un garde ordonnance et d'un jeton pour votre casier.

Geste anti-gaspi : si vous avez déjà bénéficié de ce kit lors d'une précédente cure, pensez à le réutiliser !

MODULES COMPLÉMENTAIRES OFFERTS AUX CURISTES 1ère ORIENTATION AFFECTIONS PSYCHOSOMATIQUES

- **MODULE « PSY+ »** : comprenant 2 entretiens psy + 1 atelier de relaxation
- **NOUVEAU : PACK « BONNE NUIT »** : comprenant 1 yoga Nidra + 1 atelier alimentation / sommeil OU psy / sommeil + 1 marche stretching

LES PROGRAMMES DE SOINS COMPLÉMENTAIRES

Pour compléter efficacement les soins thermaux, des programmes ciblés vous sont proposés sur 3 semaines :

- **FIBRO'J'agis** : syndromes algiques et fibromyalgiques.
- **QUIETUDE PLUS** : option troubles anxieux gestion du stress ou burn-out.
- **NUITS SEREINES** : troubles du sommeil.
- **PROTECT DOS** : mal de dos.
- **INSPYR** : rééducation et confort respiratoire.
- **POST PARTUM** : dépression périnatale ou post-natale.

La pré-réservation de ces programmes est fortement conseillée. Vous pouvez télécharger le formulaire sur thermes-bagneres.fr ou le recevoir sur simple demande.

ANIMA'THERM

Notre service d'animations vous propose des sorties conviviales du lundi au vendredi : balades, visites, conférences (carte à l'unité ou sur 3 semaines).

Certificat médical d'aptitude à la marche exigé.

Marches limitées à 20 personnes.

LES PASS CURE D'AQUENSIS

Pour vous détendre dans un cadre d'exception, nous vous proposons 3 formules à tarif préférentiel pour l'accès à Aquensis, spa thermal :

- **Pass Cure en Forme** : accès illimité à la salle de sport - 48€*
- **Pass Cure Détente** : accès illimité aux bassins, saunas, hammam, jacuzzis - 85€*
- **Pass Cure Détente et Forme** : 110€*

Un certificat médical de non contre-indication est exigé pour l'accès à la salle de sport.

* Tarifs préférentiels valables pour le curiste, possibilité d'en faire profiter un accompagnant. Sous réserve d'évolution. Fermeture technique de 3 semaines en juin.

